

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
SEANCE DU 23 MAI 2020 – COMMUNE DE CLAMEREY**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le 23 mai 2020 à 15h, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BORNOT Sandrine, COQUILLON Yves, DELOGE Sylvie, DEMOURON Eric, LAUREAU Alain, LAURENCON Benoît, MARTIN François, MILLOT Agnès, PERRIER Catherine, PICARD Hervé

Absent ayant donné procuration : GUILLIER Amaury (procuration à COQUILLON Yves)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LAUREAU Alain, le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

MM BORNOT Sandrine, COQUILLON Yves, DELOGE Sylvie, DEMOURON Eric, GUILLIER Amaury, LAUREAU Alain, LAURENCON Benoît, MARTIN François, MILLOT Agnès, PERRIER Catherine, PICARD Hervé dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme DELOGE Sylvie

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire : Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. DEMOURON Eric : 6 voix
- Mme PERRIER Catherine : 5 voix

M DEMOURON Eric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M.DEMOURON Eric a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés la création de **2 (deux) postes d'adjoints**

Election du 1^{er} adjoint

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme PERRIER Catherine : 5 voix
- M.PICARD Hervé : 6 voix

M. PICARD Hervé ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) 1^{er} adjoint, a déclaré accepter cette fonction.

Election du 2e adjoint

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme PERRIER Catherine : 6 voix
- Mme DELOGE Sylvie : 5 voix

Mme PERRIER Catherine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) 2e adjoint, a déclaré accepter cette fonction.

Fait à Clamerey, le 25 mai 2020,

Le maire, Eric DEMOURON

